

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/12/2018

Dossier complet le :

25/12/2018

N° d'enregistrement :

2018-0268

1. Intitulé du projet

Construction d'un cinéma multiplex de 14 salles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MEGARAMA BEAUX ARTS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LEMOINE JeanPierre

RCS / SIRET

3 2 1 1 2 7 7 8 9

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus
44 d	Equipements sportifs culturels ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment à R+1 comportant 14 salles de cinéma

Il prévoit également 2 restaurants qui seront chacun un établissement indépendant du cinéma

Le tout sera complété d'un parking de 233 places

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont l'amélioration de l'offre cinématographique la diffusion de la culture la redynamisation du quartier

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en une seule phase en 12 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le cinéma fonctionnera avec une large plage d'ouverture sur toute la semaine
Les restaurants seront ouverts dans les mêmes conditions

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire

Demande d'autorisation d'enseignes

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet prévoit 6848 m2 de plancher, Il comporte 2070 places de cinéma	5043 à rez de chaussée et 1805 à l'étage
La surface de parking est de 6368 m2	233 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Angle rue de Solférino et boulevard de l'Europe
Boulogne sur mer

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du territoire de Boulogne sur mer est classé commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas dans le périmètre des 2 PPRN de la communes (risque de recul des falaises littorales du 22/10/2007 et risque d'inondation de la Liane de 1999 modifié en 2004 et avec nouveau plan en cours d'élaboration)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir étude de TAUW France jointe
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements directs, l'eau sera prise sur le réseau urbain en phase chantier puis en phase exploitation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de remblais proviendront de carrières locales
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement en friche
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ICPE à proximité sur le port
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les clients du cinéma et des restaurants
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ventilation mécanique des locaux
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement aux réseaux EP EU
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets seront des emballages qui seront collectés dans des containers à ordures pour retraitement par les services de la CAB

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera présenté à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis simple.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement inutilisé

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Zone d'aménagement concerté République Éperon (voir étude d'impact jointe)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact République Eperon (non publiée) Etude sur les Laridés (non publiée)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le, **21/11/18**

Signature

Pa [Signature]









© Image
Cabinet Boisroux Architectes Associés



14 Impasse Amiral Troude, BP 109
Cherbourg-Octeville
50101 CHERBOURG EN COTENTIN
Tél : 02 33 87 58 00
@ : contact@abarchi.net

APS-06

Insertion lointaine

Ech :

MEGARAMA
62200
Boulogne-sur-Mer

3.2 EFFETS SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.2.1 DESSERTE DU SITE

3.2.1.1 ACCES ROUTIER AU SITE ET FLUX DE CIRCULATION

Un réseau qui supporte des trafics importants en heure de pointe

Comme le montrent les cartes des pages suivantes, le site du projet est facilement accessible depuis l'ensemble des territoires qui composent la Z.I.C. :

- Deux axes majeurs traversent le territoire :
 - l'A16 sur l'axe Nord – Sud avec 7 échangeurs dans le territoire de la CAB. Cet axe supporte un trafic moyen d'environ 25 à 35 000 véhicules / jour en direction de Calais et de 12 à 14 000 véhicules / jour en direction d'Abbeville.
 - la RN42 aménagée en voie express avec 4 échangeurs dans le périmètre de la CAB (trafic moyen d'environ 11 à 13 000 véhicules / jour).
- Les autres réseaux principaux et les axes secondaires permettent de relier les communes de la Z.I.C. au centre de Boulogne-sur-Mer :
 - la RN1 offrant depuis l'A16 un accès direct à la zone portuaire et au site du projet MEGARAMA (trafic moyen d'environ 12 à 15 000 véhicules / jour pouvant dépasser 20 000 véhicules jours avec 10% de trafic PL dans la zone portuaire) ;
 - les RD940 et RD 901 assurant les liaisons Nord – Sud ;
 - un réseau de routes secondaires dense maillant l'ensemble du périmètre et se raccrochant aux axes principaux qui convergent vers le pôle urbain central.



Comme le montrent les cartes des pages suivantes, aux heures de séances les plus fréquentées le trafic est fluide aux abords immédiats du cinéma et moyennement encombré principalement sur la rive droite de la Liane dans le secteur du centre-ville.

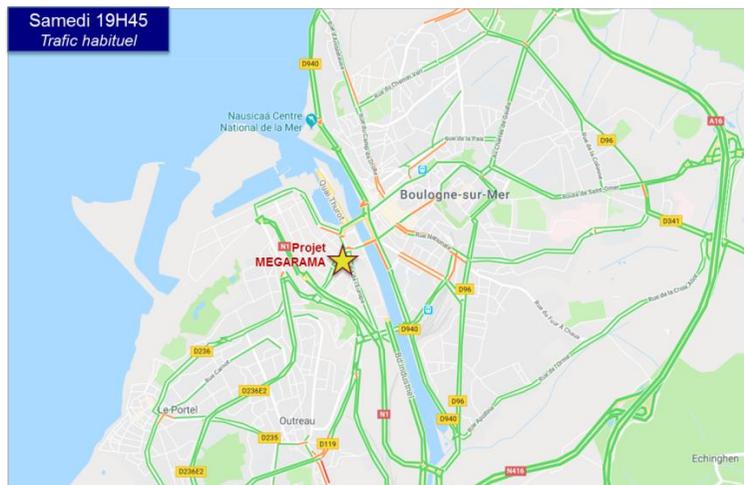
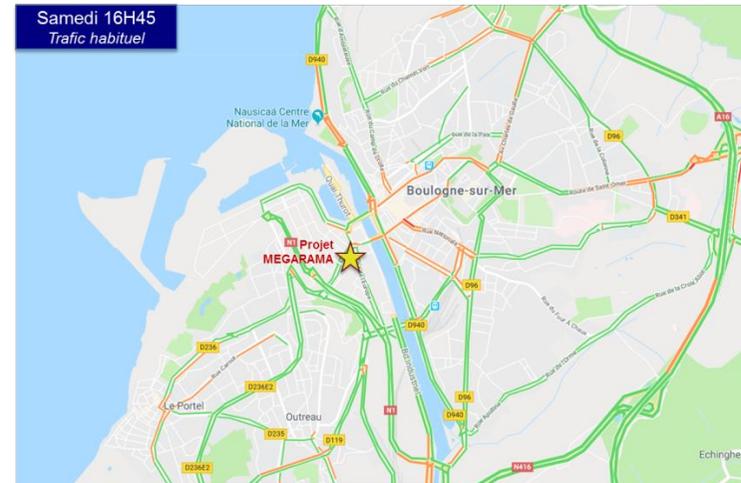
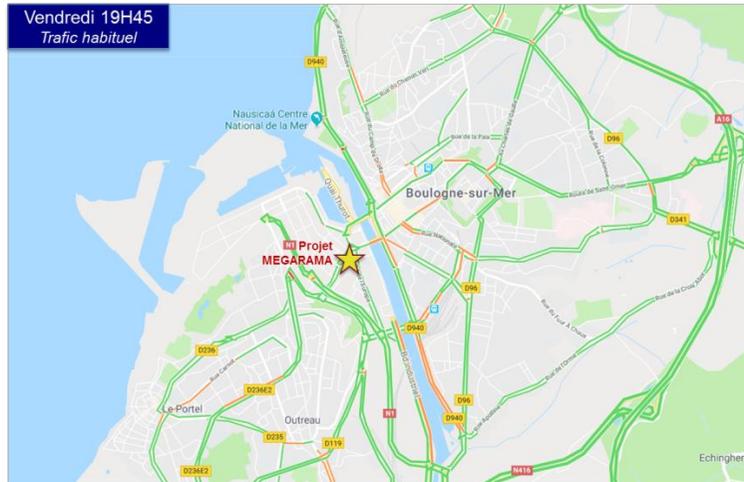
Les aménagements de voirie prévus dans le cadre du projet de l'Axe Liane devraient permettre de réduire les problèmes de circulation dans ce secteur et accompagner le développement du pôle de loisirs.

☞ Cf. page suivante :

Conditions de circulation actuelles dans le secteur du projet aux pics de fréquentation hebdomadaires du cinéma.

Conditions de circulation dans l'environnement du projet (2/2)

Etat du trafic : **Fluide**    **Ralenti**



Données cartographiques ©2018 Google 500 m

Des parkings publics permettant un stationnement aisé autour du cinéma

L'environnement immédiat du projet bénéficie de l'ensemble des parcs de stationnement et des places situées à proximité immédiate du site d'implantation.

Par ailleurs et pour compléter le dispositif, 233 places de stationnement supplémentaires seront créées par le pétitionnaire, dont 10 places pour les PMR.

Le parking est situé à l'arrière du bâtiment dans le but de favoriser la vue sur l'entrée du bâtiment et sa volumétrie en arrivant depuis le centre-ville. Cependant, le cheminement depuis les places PMR jusqu'à l'entrée du bâtiment est clairement indiqué et matérialisé.

En plus du parc de stationnement automobile, une place importante est portée sur l'utilisation du vélo. Le local vélo, d'une surface de 48 m², se situe dans l'emprise du cinéma et est en accès direct depuis la piste cyclable, le rendant naturellement accessible. Par un jeu de façade ajourée et d'une signalétique adaptée, il se laisse deviner depuis l'espace public, incitant le public à utiliser cet espace.

↳ Cf. pages suivantes :

- ***Parkings situés dans l'environnement proche du cinéma***
- ***Plan du parking dédié au futur cinéma***

Parkings situés dans l'environnement proche du cinéma



Source : Office de Tourisme de Boulogne-sur-Mer

3.2.1.2 DESSERTE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le multiplexe MEGARAMA occupera un emplacement privilégié par rapport au réseau de bus MARINEO qui dessert la communauté d'agglomération.

Le cinéma se trouve à proximité d'un arrêt sur les lignes C (Capécure) et M (Résidence) du réseau. Il est surtout à proximité de la station Liane située sur l'autre rive du fleuve et par laquelle transitent toutes les lignes de bus.



Le réseau est appelé à évoluer favorablement pour le projet avec le développement et l'aménagement de l'Axe Liane.

↳ Voir page suivante :

- [Carte du réseau Marinéo](#)

↳ Voir annexe 4 :

- [Horaires des lignes C et M du réseau Marinéo.](#)

Carte du réseau de bus dans l'environnement du projet



3.2.1.3 PISTES CYCLABLES ET VOIES PIETONNES

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a adopté en octobre 2016 un schéma directeur vélo (SDV) à l'échelle du territoire.

Ce plan prévoit la réalisation de 98 kilomètres de pistes cyclables d'ici dix ans (dont 55 km au cours des cinq prochaines années). Seront privilégiées les trajets utilitaires : domicile-travail, domicile-école, desserte des gares et des pôles de loisirs ainsi que la portion de l'Eurovéloroute N°4, qui relie l'Europe du Nord à l'Espagne en traversant le Boulonnais.

Les aménagements existants constituent le socle des itinéraires cyclables qui seront développés :

1. L'itinéraire littoral, Nord Sud qui correspond à l'Eurovéloroute,
2. L'itinéraire Liane
3. L'itinéraire Est- Ouest

Le site du projet est dès à présent accessible en vélo et aux piétons depuis les pistes cyclables et trottoirs réalisés le long de la Liane (cf. carte).

Le relief du territoire de la CAB présente cependant des contraintes pour la pratique du vélo (au-delà d'une de 6% une pente est dissuasive pour la pratique du vélo) et de nombreux points de rupture existent encore sur les itinéraires existants. Il seront en grande partie résorbés aux abords du projet avec les aménagements prévus dans le cadre du SDV défini dans le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLU intercommunal.

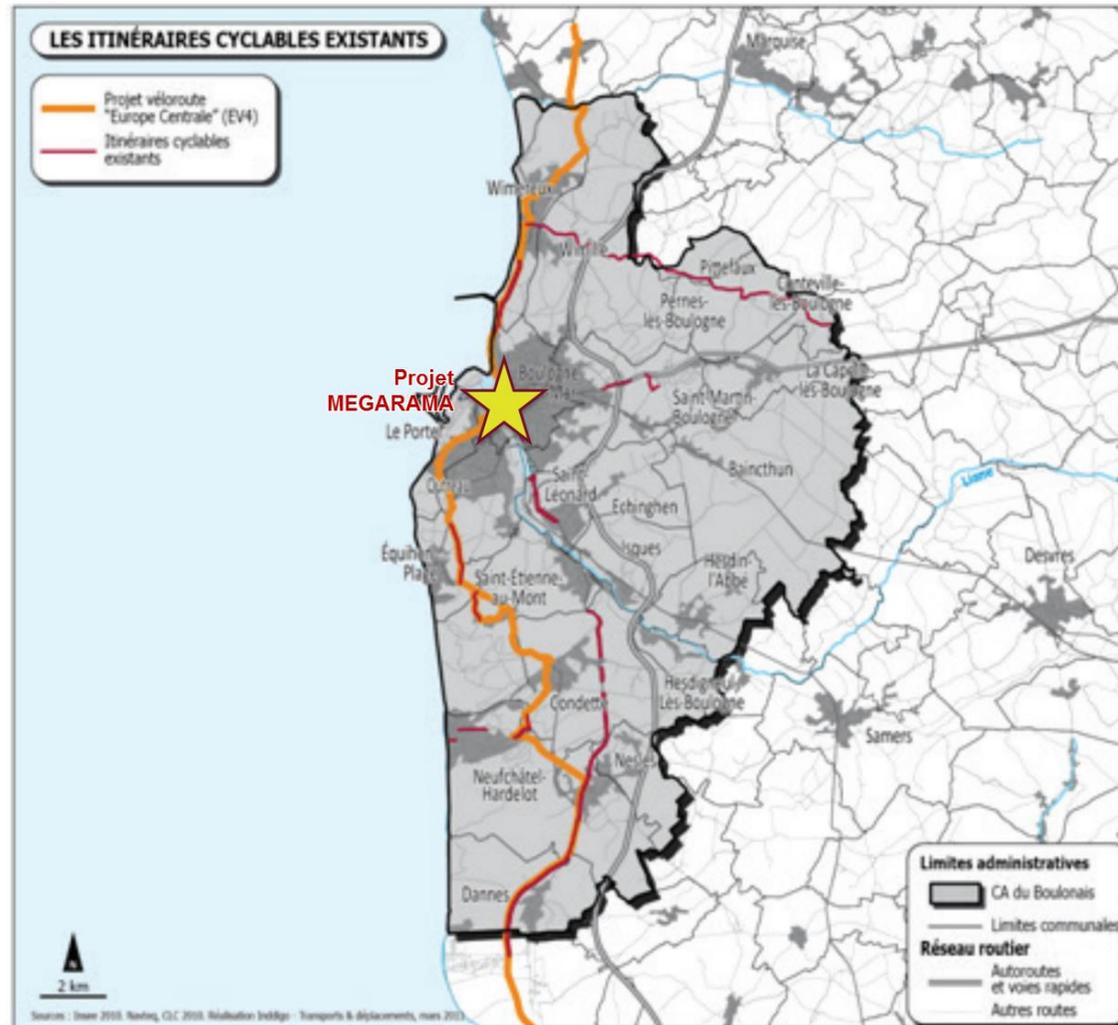
Dans le cadre de « l'Axe Liane » les berges vont être aménagées de façon à permettre à la population de reconquérir un espace délaissé et désenclaver certains quartiers. La requalification des berges a pour ambition, à terme, de **créer un véritable parc urbain paysager, un espace de loisirs, détente et promenade autour de la Liane**. Le maillage entre les différents projets de l'Axe Liane. Entre Nausicaà, au Nord, et le site du Stade, au Sud de l'Axe Liane, représentera plus de 3 km de promenade ouverts aux piétons et aux cyclistes.



↳ Voir pages suivantes :

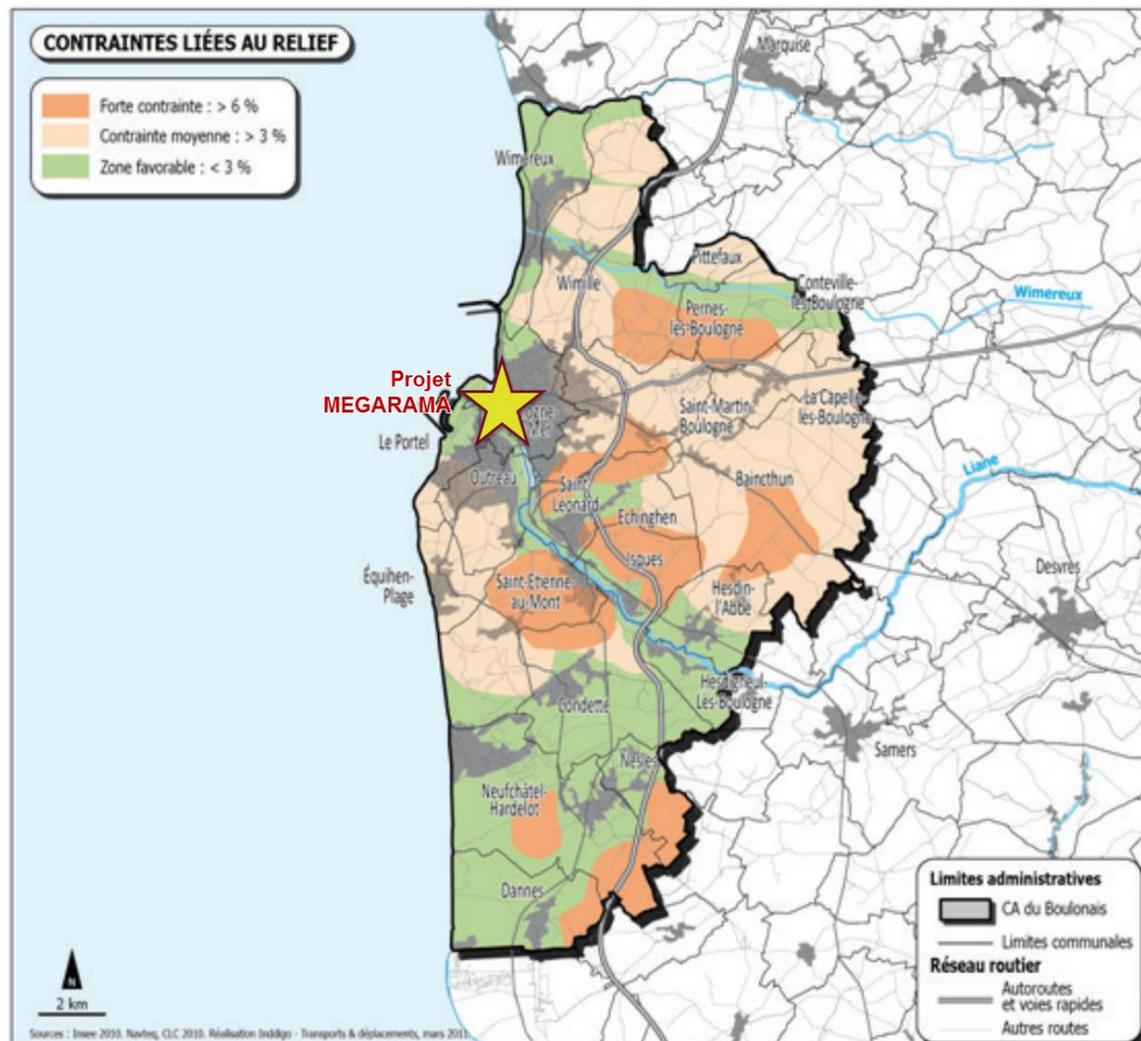
- **Pistes cyclables existantes dans le périmètre de la CAB**
- **Carte des contraintes pour les déplacements en vélo dans le périmètre de la CAB**
- **Conditions actuelles de la circulation en vélo dans l'environnement du projet**

Pistes cyclables existantes dans le périmètre de la CAB



Source : PLU de la Communauté d'agglomération du Boulonnais – Extrait du Diagnostic, p.163

Contraintes de déplacement en vélo dans le périmètre de la CAB



Source : PLU de la Communauté d'agglomération du Boulonnais – Extrait du Diagnostic, p.165